



PREFET DE L'EURE

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION
ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES
BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION, DES ÉLECTIONS,
DU COMMERCE ET DE L'UTILITÉ PUBLIQUE

section utilité publique

Evreux, le 29 avril 2015

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

AVIS

Société Centre National de Prévention et de Protection (CNPP)

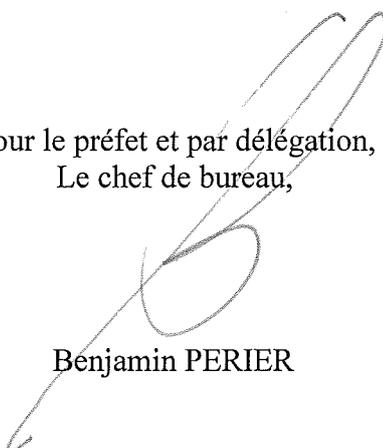
à Saint-Marcel

Par arrêté préfectoral n°D1-B1-15-369 du 28 avril 2015, le préfet de l'Eure a imposé à la société CNPP la réalisation d'investigations des sols, des eaux souterraines et des eaux superficielles sur son site implanté à Saint-Marcel.

L'arrêté préfectoral fixe les mesures jugées nécessaires à la prévention des risques susceptibles d'être occasionnés par l'exploitant.

Une copie dudit arrêté est déposée à la mairie de Saint Marcel ainsi qu'à la Préfecture de l'Eure - direction de la réglementation et des libertés publiques - bureau de la réglementation, des élections, du commerce et de l'utilité publique, à la disposition de toute personne intéressée.

Pour le préfet et par délégation,
Le chef de bureau,


Benjamin PERIER